

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°45-2023-225

PUBLIÉ LE 24 JUILLET 2023

# Sommaire

## **DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret / DRDFIP**

45-2023-06-05-00018 - Arrêté de clôture des travaux de remaniement  
cadastral sur la commune de CHAINGY (2 pages)

Page 3

DRFIP Centre Val-de-Loire et du Loiret

45-2023-06-05-00018

Arrêté de clôture des travaux de remaniement  
cadastral sur la commune de CHAINGY

**ARRETE  
DE CLÔTURE DES TRAVAUX DE REMANIEMENT CADASTRAL  
SUR LA COMMUNE DE CHAINGY**

La préfète du Loiret  
Chevalier de la Légion d'honneur

**Vu** la loi n° 43-374 du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et la conservation des signaux, bornes et repères ;

**Vu** le décret 55-471 du 30 avril 1955 relatif à la rénovation et à la conservation du Cadastre ;

**Vu** la loi 74-645 du 18 juillet 1974 relative à la mise à jour périodique des valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales ;

**Vu** le décret du 10 février 2021 nommant Mme Régine ENGSTRÖM, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts de classe exceptionnelle, préfète de la région Centre Val-de-Loire, préfète du Loiret ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 07/10/2019 portant ouverture des travaux de remaniement du cadastre ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 4 mai 2021 portant délégation de signature à M. Benoît LEMAIRE secrétaire général du Loiret ;

Sur la proposition du Directeur Régional des Finances Publiques du Centre Val-de-Loire et du département du Loiret ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : La date d'achèvement des travaux de remaniement du cadastre dans la commune de CHAINGY a été fixée au 14/06/2023

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté sera affiché à la mairie de la commune de CHAINGY et des communes limitrophes. Il sera publié dans la forme ordinaire.

**ARTICLE 3** : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Loiret, le Directeur Régional des Finances Publiques du Centre Val-de-Loire et du département du Loiret et le maire de CHAINGY sont chargés,

chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Loiret et dont copie leur sera adressée.

À Orléans, le 5 juin 2023

La préfète  
pour la préfète et par délégation  
Le secrétaire général  
Sous préfet d'Orléans

Benoît LEMAIRE